

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances du Comité II

Première séance: 5 novembre 2002: 14 h10 – 17 heures

Présidente: A.-M. Delahunt (Australie)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Armstrong
S. Baker
J. Barzdo
J. Sellar
M. Yeater

Rapporteurs: A. Bamford
J. Gray
C. Lippai
R. Mackenzie

Questions stratégiques et administratives

La Présidente annonce que la discussion des documents CoP12 Doc. 9.1 et CoP12 Doc. 9.2 est reportée au 7 novembre après-midi, lorsque les nouveaux documents et les documents révisés seront disponibles. Elle déclare qu'elle demandera au bureau s'il faut transférer au programme de travail du Comité II le point 20 b) de l'ordre du jour sur les Résultats des réunions du Dialogue des Caraïbes sur la tortue imbriquée, que la plénière précédente a transmis au Comité I – ce point concernant des tortues marines, tout comme le document CoP12 Doc. 16.3, dont la discussion est déjà prévue au Comité II.

16. Coopération avec d'autres organisations

b) CITES et FAO

La Présidente accepte la requête de la délégation du Japon de reporter la discussion de ce point de l'ordre du jour.

14. Titre de la Convention

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 14 (Rev. 1). La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne (UE), déclare qu'elle n'appuie pas la proposition visant à modifier le titre de la Convention car le titre actuel est bien connu et son acronyme le reflète bien. Comme la délégation de la Fédération de Russie, elle craint que cette proposition ne soit une première étape vers l'amendement de la Convention elle-même. La délégation de Sainte-Lucie, elle aussi opposée à cette proposition, fait remarquer qu'il y a consensus sur cette question dans sa région. Les délégations de l'Erythrée et des Philippines appuient l'élimination de l'expression "menacées d'extinction" du titre. Reconnaissant qu'il n'y a pas consensus au Comité, le Secrétaire général retire le document.

13. Constitution des Comités

Les documents CoP12 Doc. 13.1, 13.2 et 13.3 sont présentés par leurs auteurs respectifs (Chili, Etats-Unis d'Amérique et Secrétariat). Les délégations de la Chine et de la Norvège, ainsi que le Secrétariat, appuient le document CoP12 Doc. 13.1. Les délégations du Kenya, de la Sierra Leone et de la Suisse expriment également leur soutien mais s'inquiètent des implications budgétaires. Le Président du Comité pour les animaux n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de membres du Comité qui résulterait de l'adoption du document.

La Présidente fait observer que le Comité semble généralement estimer que la proposition faite par le Chili dans le document CoP12 Doc. 13.1 est souhaitable mais qu'il ne serait pas approprié de l'appliquer pour le moment. Les délégations du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur et d'Israël sont, quant à elles, favorables à l'application immédiate de cette proposition. Les délégations du Costa Rica et de Cuba ajoutent qu'il y a consensus en faveur de la proposition dans leur région. Après consultation informelle à main levée et après un vote à main levée, la délégation d'Antigua-et-Barbuda, appuyée par la délégation de la Dominique, demande un vote par appel nominal, estimant que les lettres de créance de certaines Parties ayant voté n'ont pas été acceptées. Le résultat du vote par appel nominal est de 41 voix pour, 34 voix contre et 9 abstentions. N'ayant pas atteint la majorité requise des deux tiers, la proposition est rejetée. La délégation de la Suisse explique qu'elle s'est abstenue en raison du manque de clarté des implications financières de la proposition.

Se référant au document CoP12 Doc. 13.2, les délégations des pays suivants: Australie, Chine, Fédération de Russie, Israël, Japon, Kenya, Sénégal, Sierra Leone et Suisse, ainsi que le Président du Comité pour les animaux, estiment que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes devraient rester distincts. La délégation du Kenya se déclare favorable aux options proposées au point 10 d) du document CoP12 Doc. 13.2. Les délégations d'Israël, du Japon et de la Suisse, ainsi que le Président du Comité pour les animaux, expriment leur large soutien à ces options, notant les économies qui pourraient être réalisées grâce à des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes tenues en parallèle ou se suivant. Le Secrétaire général indique cependant que cette mesure n'entraînera pas automatiquement des économies.

Le Président du Comité pour les animaux émet des objections quant au point 3 du document CoP12 Doc. 13.2, indiquant que le Comité pour les animaux n'a jamais refusé de travailler à des questions d'application et que la décision 11.164 ne concerne pas le Comité pour les animaux.

La délégation d'Antigua-et-Barbuda estime qu'un examen de la Convention et de ses fonctions est nécessaire; le Secrétaire général répond qu'un tel examen a été fait récemment.

La Présidente conclut qu'il y a consensus sur le fait que la structure et la composition actuelles des Comités CITES ne devraient pas changer, ce qui est approuvé.

La délégation de l'Australie soutient spécifiquement la constitution d'un sous-comité du Comité permanent comme mécanisme approprié pour traiter des questions d'application mentionnées dans le document CoP12 Doc. 13.3; la délégation de la Norvège convient que ces questions devraient être du ressort du Comité permanent. Les délégations des Fidji et de la République de Corée partagent cet avis. La délégation des Etats-Unis d'Amérique convient que cette proposition devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie. Le Secrétariat indique, pour aider le Comité à examiner les implications financières de la proposition, que le coût d'une réunion d'un sous-comité à Genève serait d'environ USD 30.000. La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, convient de la nécessité de mettre en lumière les questions d'application au sein de la Convention. Elle n'est pas favorable à la création d'un nouvel organe ou d'un sous-comité permanent du Comité permanent. Elle propose que des dispositions *ad hoc* plus souples soient prises pour résoudre les problèmes d'application. Elle suggère de revoir les mandats des Comités pour voir s'il convient de les modifier. La délégation de la Suisse n'est pas, elle non plus, favorable à un nouveau comité CITES; elle propose que la composition varie selon le type de connaissances nécessaires pour examiner chaque thème.

Le Secrétaire général fait remarquer que cette approche souple semble déjà figurer au point 10 b) du document CoP12 Doc. 13.2. Il propose que les questions d'application soient soumises au Secrétariat, qui consultera le Comité permanent dans chaque cas et décidera s'il dispose des capacités, des connaissances et des moyens adéquats pour traiter la question lui-même, ou s'il a besoin d'une aide extérieure. Il fait observer que cette approche aura des implications budgétaires.

La Présidente propose l'établissement d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la manière dont les questions d'application peuvent être traitées dans le cadre de la structure actuelle de la Convention. Ce groupe de travail serait présidé par les Etats-Unis d'Amérique et comprendrait l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Fédération de Russie, les Fidji, le Japon, le Pérou, la République de Corée, un ou deux Etats membres de l'Union européenne, la *David Shepherd Conservation Foundation*, TRAFFIC et le Secrétariat. La Présidente indique que ce groupe devrait aussi examiner toute question du document CoP12 Doc. 13.3 restée en suspens.

La Présidente lève la séance à 17 heures.